

L'Echo Remaudiérois

Le magazine municipal d'informations de la Remaudière - n°48

Bonnes Fêtes!



MARCHÉ de NOËL
des **PRODUCTEURS**
voir p. 9

LA REMAUDIÈRE



la Remaudière
les Mairies du Passé
le Vent de l'Avenir

INFORMATIONS
MUNICIPALES

Nouvelle DGS... p 4

ENFANCE - JEUNESSE

Marché de l'école... p 7

QUESTION DU MOIS

Le DICRIM ?... p9

3 ÉDITO → le mot de l'équipe et les annonces municipales utiles

4 INFORMATIONS → les dernières infos pratiques sur ma Commune

6 ACTUS SOCIALES → Quelles directions choisir parmi les mesures récentes ?

7 ENFANCE-JEUNESSE → on vous parle des plus jeunes et des ados

8 QUESTIONS DU MOIS → focus sur une personne, sur un service particulier

9 ACTUALITÉS → tout ce qu'il y a à connaître près de chez vous !

10 CCSL → les annonces du mois publiées par l'Intercommunalité de Sèvre & Loire



REGARD SUR NOS VILLAGES

NOTRE CIMETIÈRE

voir au dos de ce magazine



MAIRIE DE LA REMAUDIÈRE

22, rue Olivier de Clisson
44430 LA REMAUDIÈRE

02 40 33 72 30

www.laremaudiere.fr

secretariat@laremaudiere.fr

[laremaudiereofficielle](https://www.facebook.com/laremaudiereofficielle)

Horaires d'ouverture

Mardi : 9h-12h30 / 15h-19h

Mercredi & jeudi : 9h-12h30

Vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h



AGENDA

- **Jeudi 5 décembre** : marché de Noël des producteurs
- **Vendredi 6 décembre** : marché de Noël de l'école
- **Jeudi 19 décembre** : visite du jury pour le concours des plus belles maisons décorées



DEMANDE DE PARUTION

Vous avez jusqu'au 8 du mois en cours pour nous faire parvenir vos documents à paraître dans le bulletin suivant.

Merci d'envoyer vos articles à : communication@laremaudiere.fr

INFOS BRÈVES

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Les jeunes nés **EN DÉCEMBRE 2008** doivent se présenter en mairie munis du livret de famille des parents.

! N'oubliez pas !

En cas d'absence de jeune, la démarche peut être faite par son représentant légal.

RECENSEMENT de la POPULATION EN 2025

Pour rappel, il va se dérouler sur la commune du 16 janvier au 15 février 2025. Les agents recenseurs sont en cours de recrutement et vous seront présentés sur le prochain bulletin de janvier.



Bulletin municipal N° 48 : décembre 2024

Création graphique : AZcommunication.fr

Responsable publication : Mme Anne CHOBLET

Directrice communication : Mme Carine GUINEHUT

Impression : Graphicom®

Tirage : 550 exemplaires

Imprimés sur papier PEFC

Dépôt légal à parution



Nous allons entamer le dernier mois de l'année, période festive avec les réveillons et les jours fériés...

DEUX MARCHÉS DE NOËL SONT PRÉVUS SUR NOTRE COMMUNE :

- Le p'tit marché des producteurs se déroulera jeudi 5 décembre avec, pour cette édition spéciale Noël, de nouveaux producteurs et du vin chaud accompagné de pain d'épices offerts.
- Le lendemain, vendredi 6, vous pourrez aller découvrir le **marché de Noël de l'école** dans la cour avec les créations des enfants, des gourmandises et la présence du père Noël.

Les plus jeunes peuvent venir déposer leur courrier au Père Noël. Une boîte aux lettres est à leur disposition devant l'école

Nous en profitons pour vous annoncer le départ du DGS Vincent Bardoul depuis le 31 octobre vers un nouveau challenge professionnel dans une nouvelle commune, bonne route à lui !
Stéphanie Le Bris assure son remplacement depuis le 4 novembre et nous lui souhaitons la bienvenue pour cette nouvelle aventure au sein de la mairie de La Remaudière (un article lui est consacré en page 4).

Nous vous rappelons également que vous avez jusqu'au 15 décembre pour vous inscrire au concours des plus belles maisons décorées (voir le bulletin n°46 de novembre pour plus d'explications).

**Nous vous souhaitons à tous d'excellentes fêtes de fin d'année en famille ou entre amis.
Rendez-vous en 2025 !**

NE PAS OUBLIER !

- Collecte des déchets les lundis 2, 16 et 30 décembre
- Collecte de sang (prendre RDV sur : mon-rdv-donesang.efs.sante.fr) à la Regrippière (salle polyvalente) le 30 décembre de 9h45 à 13h15 et de 16h à 19h30.

INFO AUX HABITANTS DE LA RUE ANNE DE BRETAGNE

Vous allez recevoir un courrier et serez prochainement contactés par la Communauté de Communes Sèvre et Loire entre les mois de décembre 2024 et février 2025, pour une étude d'assainissement.



URBANISME

Demandes de déclarations préalables :

- > M.RIPOCHE Thierry - Le Moulin Cassé - Abri de jardin
- > Mme NAURAIIS Myriam - 1, impasse Dionysos - Installation de panneaux photovoltaïques



Après 16 ans passés au sein du Ministère de l'Agriculture, j'ai emprunté la voie entrepreneuriale en ouvrant un commerce de proximité en 2019.

J'ai profité de ce temps pour enrichir mes engagements associatifs et ma connaissance du territoire.

C'est riche de ces expériences que j'ai souhaité renouer avec le service public et que j'ai déposé ma candidature en tant que Directrice Générale des Services à la mairie de la Remaudière.

Désormais en poste, je veux mettre toute mon énergie et mes compétences au service des élus, des agents de la commune et des Remaudiérois.



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants, accompagnés des élus municipaux et des représentants de l'UNC, ont assisté à la cérémonie du 105^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918, un moment pour préserver la mémoire des héros qui se sont battus pour les français.



APIcité®, un label national pour les collectivités qui aiment et s'engagent pour l'abeille et les pollinisateurs sauvages

LABELLISATION API CITÉ

Notre commune a obtenu la labellisation APIcité. Ce premier label "1 abeille - Démarche reconnue," attribué par l'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française), est le fruit de l'engagement de la commune en faveur de la sauvegarde des pollinisateurs et de la protection de l'environnement. Les actions mises en valeur sont :

- La valorisation des déchets verts
- La plantation d'arbres fruitiers depuis quelques années lors de l'évènement "une naissance, un arbre"
- L'utilisation du zéro pesticide total et de méthodes alternatives au désherbage chimique
- L'entretien de certaines surfaces par le biais de l'éco pâturage
- La présence de ruches sur la commune (entre 10 et 50)

De nouveaux projets sont actuellement à l'étude comme la mise en place de jachère fleurie et éventuellement de ruches.



ÉPISODE 2

VINEYARD STATION FESTIVAL

COMMENT VA S'ORGANISER LE FESTIVAL ?

LE VINEYARD FESTIVAL SOUND EST COMPOSÉ DE COMMISSIONS PARI MI LESQUELLES LES ACTEURS CONCERNÉS (BÉNÉVOLES, INTERVENANTS, ÉLUS, TECHNICIENS ET PARTENAIRES) SE RÉPARTISSENT LES TÂCHES SELON LE MODÈLE SUIVANT :

ACCÈS

ENTRÉE FESTIVAL
PARKING
BILLETTERIE
POSE BRACELET

GESTION

SÉCURISATION
EAU/ÉLECTRICITÉ
MATÉRIELS
DÉCHETS
SANITAIRE
CAMPING

PRÉVENTION

SECOURS
PROTECTION CIVILE
SÉCURITÉ PRIVÉE
PLAN SÉCURITÉ

POINTS DE VENTE

FOOD TRUCKS
BAR
MARCHÉ
EXPOSANTS

ARTISTIQUE

SCÉNOGRAPHIE
DIRECTION
PROGRAMMATION
LUMIÈRES

BÉNÉVOLES

CATERING BÉNÉVOLES & ARTISTES
AMÉNAGEMENT DE LIEUX
PLANNINGS/RUNNERS
LOGEMENTS

COMMUNICATION

NEWSLETTER
COM' BÉNÉVOLES
MÉDIA
RÉSEAUX SOCIAUX
PARTENAIRES
VISUELS

FINANCES

BUDGETS
DEVIS/FACTURES
TRÉSORERIE
MÉCÉNATS/DONS
SUBVENTIONS

DES SOLUTIONS POUR VOUS ACCOMPAGNER !

La vocation d'Action Logement est de faciliter l'accès au logement des salariés en proposant des services adaptés aux problématiques de chacun et de favoriser la mobilité résidentielle et professionnelle des salariés, au bénéfice de l'emploi.



quoi ?

VISALE garantit à votre bailleur le paiement du loyer et des charges locatives en cas d'impayés pendant la durée de votre bail.

> jeune de 18 à 30 ans inclus

> salarié de + 30 ans

qui ?

> salarié signataire d'un contrat de travail saisonnier

> signataire de bail mobilité



quoi ?

La plateforme **AL'in** regroupe toutes les offres de logement proposées par les bailleurs partenaires d'Action Logement Services.

qui ?

Le salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole d'au moins 10 salariés ou du secteur agricole d'au moins 50 salariés.



quoi ?

La **plateforme de logement temporaire** propose des logements entièrement meublés, temporaires et adaptables à votre profil et à la durée nécessaire.

qui ?

Les travailleurs saisonniers.



quoi ?

L'**aide MOBILI-JEUNE** permet de bénéficier d'une aide de 100€ par mois pendant 11 mois pour alléger la charge de votre loyer.

> jeune de moins de 30 ans

qui ?

> salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole



**RENDEZ-VOUS SUR LE SITE ACTIONLOGEMENT.FR
OU CLIQUER SUR LE QR CODE CI-CONTRE
POUR CONNAITRE TOUTES LES SOLUTIONS
POUR VOUS ACCOMPAGNER**





RENTRÉE 2025

LES INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE 2025 DÉBUTENT.

Merci de prendre contact avec la directrice, Alexandra Champion, dès à présent, pour fixer un rendez-vous.

Vous pouvez la contacter :

- par mail à l'adresse suivante : ecole.remaudiere@ec44.fr.
- par téléphone, le vendredi toute la journée, au 02 40 33 73 47

Les inscriptions en petite section se feront pour les enfants nés en 2022.

Pour ceux nés en 2023, les préinscriptions se feront sous réserve des places disponibles et seulement pour les enfants nés en début d'année 2023.

Le carnet de santé et le livret de famille seront nécessaires à l'inscription de votre enfant.



RETOUR DES VACANCES DE LA TOUSSAINT DU FOYER

Les vacances d'octobre ont permis à 2 groupes de concrétiser des projets qui avaient débuté plusieurs mois en amont. Une partie des 4^{èmes} et 3^{èmes} ont organisé une journée à Nantes afin de faire du shopping, du laser game, de la réalité virtuelle et manger au kebab. Cette sortie a été entièrement financée grâce à une action d'autofinancement.

Le second groupe a participé aux Rencontres Vidéos Jeunes, projet départemental soutenu par la CAF et la direction départementale à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

Chaque année depuis 2012, les structures jeunesse volontaires tournent un court-métrage sur une thématique définie l'année précédente. Le groupe a donc réalisé cette année un sujet sur le harcèlement.

Toutes les vidéos ont été visionnées les 24 et 25 octobre au cinéma de Clisson, où des ateliers étaient également proposés autour de cette thématique.





LE DICRIM, VOUS CONNAISSEZ ?

De quoi s'agit-il ?

DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

À quoi sert-il ?

C'est un document réglementaire destiné à informer les habitants sur **les consignes de sécurité** à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur la commune.

Que contient-il ?

- > Des rappels pratiques en cas de situation particulière
- > Des numéros d'urgence à connaître

Quels sont les bons réflexes à connaître face aux risques majeurs :

Risque majeur : Phénomène caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, dès que le citoyen a été prévenu, il doit respecter des consignes générales suivantes :

	AVANT	PENDANT	APRÈS			
DANS TOUS LES CAS	Prévoir : - une radio portable équipée de piles - un téléphone portable - une lampe de poche (piles à vérifier) - une réserve d'eau potable - lors d'une pré-alerte pour une éventuelle évacuation, un sac contenant les affaires de 1 ^{ère} nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité et importants, vêtements chauds, un peu d'argent) - S'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde	se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque (cf consignes ci contre)	- écouter la radio - évaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses - se mettre à la disposition des secours			
		<table border="0"> <tr> <td style="text-align: center;"> Écouter la radio <small>France-Info et radios locales</small> pour s'informer sur l'évolution de la situation </td> <td style="text-align: center;"> Ne pas aller chercher les enfants à l'école ils sont pris en charge par leurs enseignants </td> <td style="text-align: center;"> Ne pas téléphoner <small>sauf cas de nécessité vitale</small> afin de libérer les lignes pour les secours </td> </tr> </table>	Écouter la radio <small>France-Info et radios locales</small> pour s'informer sur l'évolution de la situation	Ne pas aller chercher les enfants à l'école ils sont pris en charge par leurs enseignants	Ne pas téléphoner <small>sauf cas de nécessité vitale</small> afin de libérer les lignes pour les secours	
	Écouter la radio <small>France-Info et radios locales</small> pour s'informer sur l'évolution de la situation	Ne pas aller chercher les enfants à l'école ils sont pris en charge par leurs enseignants	Ne pas téléphoner <small>sauf cas de nécessité vitale</small> afin de libérer les lignes pour les secours			

Évacuation :

- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1^{ère} nécessité
- Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

Confinement :

- Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer
- Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation
- Boucher tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

CONSIGNES SPÉCIFIQUES

Si vous êtes témoin d'un événement, voici LES NUMÉROS D'URGENCE À CONNAÎTRE :

112	N° Urgence européen
18	SAMU
17	SDIS (pompiers)
17	Police ou Gendarmerie

MAIRIE	
Tél.	02 40 33 72 30
Mail	secretariat@laremaudiere.fr
Horaires ouverture	Lundi, mardi, mercredi et jeudi : 8h0 - 10 h • Vendredi : 16 h - 18h30

SITES INTERNET UTILES	
Services de l'État	www.loire-atlantique.gouv.fr
En savoir +	www.prim.net
Services du Département	www.risquesmajeurs.loire-atlantique.pref.gouv.fr
Site de la Commune	laremaudiere.fr

L'ALERTE SUR LA COMMUNE :

En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée par :

- les cloches de l'église
- la municipalité, en porte à porte ou par téléphone
- la distribution de consignes

Retrouvez l'intégralité du DICRIM

et l'ensemble de ces informations et consignes sur le site de la commune ou directement via ce QR code :



INONDATIONS	FEUX	RISQUE INDUSTRIEL	TEMPÊTES	CHUTE DE NEIGE	SÉISME
- Ne pas s'engager sur une route inondée - Respecter les déviations mises en place - Fermer les ouvertures - Couper le gaz et l'électricité - Évacuer sur préconisation des autorités ou des secours - Se réfugier sur un point haut (étage, colline...).	AVANT : Débroussailler, entretenir les abords des habitations PENDANT : - Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement - Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étincelle - Si propagation du nuage toxique, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent et se mettre à l'abri - Respirer à travers un linge humide - asperger de l'eau...	- Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement - Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étincelle - Si propagation du nuage toxique, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent et se mettre à l'abri ...	La procédure d'alerte météorologique prévoit l'information de la population dès que le phénomène météorologique dit de "vent fort" atteint le seuil de vigilance de niveau 3 (orange) ou de niveau 4 (rouge). La préfecture décide et donne alors l'alerte auprès des services concernés de chaque mairie...	- Se renseigner sur l'état des routes - Limiter les déplacements, rester chez soi dans la mesure du possible - Protéger les canalisations contre le gel - Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol	Si la Loire-Atlantique semble à l'abri des grands tremblements de terre depuis plusieurs siècles, son sol n'en tremble pas moins régulièrement. Le département est situé en Zone 3 : sismicité modérée. Conseils de comportement : PENDANT : - Rester où on est, s'abriter ...



Marché de Noël des producteurs

Comme de coutume, le marché des producteurs a lieu le premier jeudi de chaque mois !
 Cette année, ce sera le jeudi 5 décembre de 17h à 19h au bar entr'amis avec la présence de nouveaux producteurs pour les fêtes.

L'équipe du P'tit marché

Liste des producteurs présents :

- Quoi de n'œuf poulette → Production d'œufs bio
- Ferme de la Galaxie → Production fromages de chèvres
- Gaec de la Septième → Production pommes, poires et jus de fruits
- Tommes et compagnie → Production de fromages de vaches et dérivés
- Dany et Béatrice Chauviné → Production de miels et dérivés
- Les gourmandises de Marguerite → Production de glaces de la ferme, de créations glacées, de beurre et de crème
- Cave and co → Épicerie fine, cave...
- Les créations de Suzy → Créations végétales

Vous êtes
TOUS
 les bienvenus !

Ambiance de Noël
 avec vin chaud et
 pain d'épices offerts

PORTES OUVERTES H2O AT HOME

Samedi 7 décembre de 10h à 19h non-stop !
 Pour tout atelier, une carte cadeau sera offerte.

Myriam Ripoché • 06 71 36 83 72
 23 La Grande Giraudière, La Remaudière



H₂O at Home

DÉCHETS

LA REDEVANCE INCITATIVE ÉVOLUE

Qu'est ce que c'est ?

La redevance incitative est une contribution financière demandée pour utiliser le service public de gestion des déchets. Sa facturation est en lien avec la production de déchets car elle est calculée au service rendu, comme l'eau ou l'électricité.

La Redevance Incitative est donc un système équitable.

La redevance incitative vous permet ainsi de bénéficier :

- De la collecte en porte à porte pour les ordures ménagères (poubelles grises) et les emballages (sacs jaunes) ;
- De l'accès aux points d'apports volontaires pour le papier, le verre et le textile ;
- De l'accès aux 2 déchèteries.

La redevance incitative se compose de 2 parties :

- **Un forfait fixe** permettant de financer la collecte, le traitement et le recyclage des déchets, la gestion administrative du service et comprenant 24 passages par an en déchèterie.
- **Une part variable** qui tient compte du nombre de levées de votre bac d'ordures ménagères et du nombre de passages supplémentaires en déchèterie (au-delà de 24).

POURQUOI UNE HAUSSE ?

La hausse des prix de l'énergie, de la taxe d'enfouissement et d'incinération instituée par l'État ainsi que les coûts de traitement des déchets ont fait augmenter le coût de ce service. La production croissante des déchets par habitant vient accentuer cette augmentation.

Le budget « déchets » est un budget qui doit être totalement autonome et équilibré en dépenses et recettes : La redevance incitative est le seul impôt pouvant financer les coûts de ce service.

C'est pour cela que lors du Conseil communautaire du 19 juin 2024, les élus ont décidé à l'unanimité d'augmenter la redevance incitative des déchets.

Cette réévaluation sera réalisée en 3 fois chaque 1^{er} juillet du 01/07/2024 au 01/07/2026

Il a également été décidé d'accompagner cette réévaluation de mesures plus justes et plus incitatives :

- **La suppression de la facturation des 2 levées obligatoires semestrielles** afin de mieux tenir compte des habitants engagés dans une démarche forte de limitation des déchets ;
- **La majoration du coût de la levée à partir de la 5^{ème} levée** sur un semestre. En moyenne, on constate 4 levées par semestre pour les foyers de la Communauté de Communes.



DÉCHETS

Exemple sur une base de 8 levées :

A titre d'exemple, vous trouverez ci-dessous l'évolution du montant annuel de la redevance sur une base de 8 levées par an (moyenne annuelle constatée sur le territoire) :

Simulation annuelle	Taille du bac	2023	2024	2025	2026	2027
Foyer 1 personne	80 L	127 €	137 €	149 €	153 €	155 €
Foyer 1/3 personnes	120 L	154 €	165 €	179 €	185 €	187 €
Foyer 4/5 personnes	180 L	186 €	200 €	217 €	223 €	226 €
Foyer 6 personnes	240 L	234 €	252 €	274 €	282 €	286 €

Que finance votre redevance ?

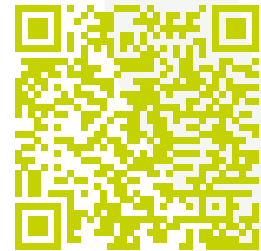
35 % > Déchèteries

28 % > Collecte & traitement des ordures ménagères

18 % > Collecte tri & recyclage des emballages

2,5 % > Collecte & recyclage du verre, du papier et des biodéchets

16,5 % > Frais généraux de fonctionnement, de gestion et d'amortissement



Retrouver l'ensemble de grille tarifaire sur le site internet : dechet.cc-sevreloire.fr

Une question ?

02 51 71 75 71 ou par mail dechets@cc-sevreloire.fr



REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK

en likant la page Facebook de « La Communauté de communes Sèvre & Loire ».

Ne ratez plus rien !



ACTUS, HORAIRES, INFOS, ÉVÉNEMENTS, PHOTOS, VIDÉOS, ÉQUIPEMENTS...



REGARD SUR NOS VILLAGES

NOTRE CIMETIÈRE

En ce milieu du 19^{ème}, notre centre bourg n'était pas celui que nous connaissons aujourd'hui, l'ancienne église se trouvait en lieu et place de la bibliothèque actuelle et le cimetière attenant sur la voie de dégagement de la route de Landemont (voir plan ci-contre).

1840 - Après délibération du conseil municipal présidé par le Maire Pierre Grasset et en concertation avec le curé Le Masson, il fut décidé de ne plus enterrer dans le cimetière mais de faire les sépultures à venir sur le terrain situé en face de la route menant à la Savatterie : notre cimetière actuel.

1848 - Installation d'un nouveau curé à la Remaudière : Louis Marie Alexandre Goguet De Boishéreaud, de la famille des Bureau de la Gaudinière dont le lointain aïeul fût le directeur de la compagnie des Indes sous Louis XIV.

1849 - Première concession à perpétuité délivrée à la famille Bureau de La Gaudinière pour la sépulture de Monsieur Jacques Louis-François décédé à la Boissière le 4 juin. Quatre autres membres de sa famille ont aussi eu leurs monuments alignés proches du sien, son épouse, son gendre, sa fille et son fils (surmontés d'une croix).

1858 - Destruction du vieux cimetière après transfert des cendres des disparus au nouveau cimetière dont celles de Monsieur Pierre Louis De Chambellé de l'Aujardière, décédé le 16 octobre 1837, marié à Marie Reine Eugénie de Sénéchal de Kervisé. Ils reposent tous les deux, côte à côte dans deux monuments funéraires.

1874 - Marque la consécration de La nouvelle église par Mgr Fournier évêque de Nantes le 11 mai (commencée en 1866 voir l'Echo Remaudiérois juillet/août et septembre 2015).

1882 - Bénédiction de la croix du cimetière par notre curé De Boishéreaud après son élection de Chanoine ainsi que ses noces d'or sacerdotales.

1904 - Fondation du comité du Souvenir Français au Loroux-Botttereau 124 membres dont Jean Cussonneau comme trésorier, Charpentier Charron à la Basse Gagnerie et Jean Sécher membre d'honneur, Maire.

1907 - Monsieur Jean Cussonneau à la Remaudière fut chargé comme conseiller du Souvenir Français de recueillir les noms des morts pour la patrie de 1870 et de les inscrire sur le monument au cimetière.

1970 - Fin des concessions à perpétuité (C.A.P.). Depuis cette date les concessions sont trentenaires.

1971 - Le 11 novembre Mr le Maire Eugène CUSSONNEAU et Mr FOUGERAS délégué général du Souvenir Français inaugurèrent une plaque sur le monument aux morts " A la Mémoire des enfants de la Remaudière Morts pour la France ".

2007 - Le 14 avril inauguration du carré Militaire avec une tombe cénotaphe par le Général CORCOUS délégué général du Souvenir Français et Georges LECOINDRE président de l'UNC de la Remaudière.

2019 - Inauguration de la plaque sur le carré Militaire en présence de Madame Le Maire Anne CHOBLET et Mr Jean LE DERF Délégué Départemental du Souvenir Français avec la participation des enfants " A la mémoire des soldats de la Remaudière morts pour la patrie restée sur la terre des combats ". Comme l'indique l'épithaphe cette tombe représente désormais nos morts pour la France enterrés dans les nécropoles, cimetières militaires ou même pour certains en sépultures inconnues.

2020 - Recensement de 7 tombes des Morts pour la France (MPF) enterrés dans le cimetière et réhabilitation de 4 d'entre-elles avec le concours de l'UNC et de la Mairie.

2019/2020 - Extension du cimetière en partie engazonné destinée aux nouvelles concessions et aux sépultures par crémation.

2022 - Depuis le 11 novembre le Conseil Municipal des jeunes (CME) assiste aux commémorations et honore de l'emblème de la France et des symboles républicains nos 7 morts pour la France.

2023 - Inauguration de la plaque nominative des morts pour la France des conflits de 14/18 et de 39/45 sur le monument aux morts par Emilie CHARBONNEAU Maire-adjointe, Robert PRODHOMME Délégué Général adjoint du Souvenir Français et Jean-Pierre PETITEAU Président de l'UNC de la Remaudière.

2024 - Le 30 mars, après consultation et accords écrits des familles, Le souvenir Français reconnaît les sépultures de 7 morts pour la France par l'apposition de la cocarde tricolore. C'est la volonté du Souvenir français d'assurer la " veille mémorielle " qui signifie que l'association a recensé le site, en surveille l'entretien, met en valeur et organise leur gestion en cas de déshérence.

Depuis octobre un groupe de collégiens, membres du Souvenir Français, assure l'entretien de ces 7 tombes et du carré militaire.

Merci à nos jeunes de perpétuer la mémoire de ceux et de celles qui sont morts pour la France ou qui l'ont honoré par leurs actions

